

La mixité sociale est placée comme élément prépondérant dans cette circulaire parue en fin d'année 2023.



Patrice Vergriete, ancien ministre chargé du Logement, Sabrina Agresti Roubache secrétaire d'état chargée de la Ville, ont adressé le 18 décembre 2023 une circulaire aux préfets pour rédefinir entre autres les attributions de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ce texte rejoint l'annonce qui avait été fait par Elisabeth Borne lors du comité interministériel des villes du 27 octobre dernier où la Première ministre de l'époque avait incité les préfets à ne plus loger les ménages admissibles au droit au logement opposable (DALO) dans les QPV.

Plusieurs mesures sont prévues dans cette circulaire

- Mise en place d'une commission composée d'élus locaux, bailleurs et préfet devra ainsi voir le jour pour mettre en place une politique d'accès au logement favorisant la mixité sociale,
- Recherche de candidats locataires (location choisie, annonces sur des sites de locations immobilières privées...),
- Renforcer le rôle du maire dans les attributions dans les QPV tout en accompagnant davantage les habitants à la mobilité résidentielle,
- Recours aux différents dispositifs de modulation des loyers (plus élevés dans les quartiers hors QPV) afin de pouvoir loger les ménages aux revenus plus faibles,

- Non attribution de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV,
- Plus de créations de places d'hébergement dans les QPV,
- Diversification des typologies de logements

La récente publication du bilan 2022 de l'[Agence Nationale de Contrôle du Logement Social](#) [1] (ANCOLS) avec des chiffres record d'attributions au titre du DALO atteignant 24500 ménages ou encore un nombre de logements à attribuer dérisoire par rapport à la demande (chute de 4% du nombre d'attributions de logements sociaux alors que le volume de demandes a quant à lui augmenté de 3%) tend à montrer une forte, très forte tension sur la demande de logements sociaux.

L'[Union Sociale pour l'Habitat](#) [2] (USH) propose elle comme mesure prioritaire une relance de la production de logements sociaux avec des loyers adaptés aux revenus des ménages.

En savoir plus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de
la cohésion des territoires

Secrétariat d'Etat chargé de la citoyenneté
et de la ville

Circulaire du 18 décembre 2023

relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville

à

Pour attribution :

Préfets de région

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Préfets de département

- Préfets délégués pour l'égalité des chances
- Sous-Préfets en charge de la politique de la ville
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP)
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Direction départementale des territoires (DDTM)

Pour information :

Secrétariat général du Gouvernement

Secrétariat général de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de la cohésion des territoires

Référence	NOR : TREL2332346C
émetteur	Ministère chargé du logement

quartiers prioritaires de la politique de la ville

Poids : 259.49 Ko

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]



Janvier 2024



Tableau de bord 2022

**Attributions de logements
sociaux****LES CHIFFRES CLÉS**

Après une année 2021 marquée par un rattrapage post-Covid, un retour à la tendance baissière en 2022

420 000 attributions à des ménages ont été dénombrées en 2022, en baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est en retrait de 7 % par rapport aux attributions de 2019, s'inscrivant ainsi dans la tendance de longue période d'une baisse graduelle et progressive des attributions. Conjugée à la baisse des attributions, la hausse du volume de demandes (+3 %) a conduit à une baisse du taux d'attribution, ce dernier passant de 12,3 % en 2021 à 11,4 % en 2022, soit -0,9 point. Parmi les ménages s'étant finalement vu attribuer un logement, les délais d'attente avant que leur demande aboutisse, ont continué de s'allonger (+16 jours) pour atteindre 520 jours, un chiffre qui demeure cependant inférieur à la durée moyenne d'attente de l'ensemble des demandes actives au 31 décembre 2022 (720 jours).

Comme en 2021, les attributions en zone Abis dépassent les 31 000, pour atteindre un résultat proche de 2017. Les attributions aux ménages prioritaires au titre du DALO augmentent très légèrement et atteignent les 24 500, un chiffre record en valeur absolue. En revanche, leur taux d'attribution (26,3%) s'inscrit lui en baisse, bien qu'il demeure supérieur à plus du double de la moyenne nationale.

Contrairement à l'année précédente, l'année 2022 est marquée par un recul significatif des attributions aux chômeurs (-20 %). Leur volume d'attribution revient donc à sa tendance pré-2021, à savoir une baisse continue depuis 2016.

L'Agence constate pour la seconde année un niveau élevé et croissant d'attributions pour lesquelles le revenu n'est pas renseigné (un quart des attributions). Pour rappel, le bailleur a l'obligation d'actualiser les informations de la demande en fonction de la situation de l'attributaire au moment de la demande (cf. article R441-2-9 du CCH). L'Agence invite donc les bailleurs à une attention toute particulière sur ce point.

Naïssa KIMBAZA
Chargée d'études statistiques
Contact : etudes@ancols.fr

Directeur de la publication :
Serge BOSSINI

Direction des statistiques et des études transversales
ANCOLS – La Grande Arche Paroi Sud – 92055 LA DEFENSE Cedex – <http://www.ancols.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

Poids : 567.37 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [4]

Revue de presse

Localtis (8 janvier 2024): [Conditions d'accès au logement social : deux nouveaux textes publiés](#) [6]

La gazette des Communes (12 janvier 2024): [Attributions de logements sociaux : la mixité avant tout !](#) [7]

La gazette des Communes (6 novembre 2023): [Loi Dalo : la nouvelle consigne de Borne alarme élus et acteurs sociaux](#) [8]

Localtis (27 octobre 2023) : [Comité interministériel des villes : Élisabeth Borne réaffirme l'objectif de mixité sociale dans les quartiers](#) [9]



Type d'actualites: [Information générale](#) [10]

Dates: Mercredi 21 février 2024 - 11:00

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [11]

[Logement / habitat](#) [12]

[Renouvellement Urbain](#) [13]

Publié le 21 février 2024

URL de la source (modifié le 21/02/2024 - 12:23): <https://www.irev.fr/actualites-0/circulaire-mixite-sociale-dans-les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville>

Liens

[1] <https://www.ancols.fr/publications/statistiques-etudes/les-attributions-de-logements-sociaux-3>

[2] <https://www.union-habitat.org/>

[3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/cir_45503.pdf

[4] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[5] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/tableau_de_bord_des_attributions_-_note_nationale.pdf

[6] <https://www.banquedesterritoires.fr/conditions-dacces-au-logement-social-deux-nouveaux-textes-publies>

[7] https://www.lagazettedescommunes.com/907494/attributions-de-logements-sociaux-la-mixite-avant-tout/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=gazette_quotidienne&email=%7B%7Bmj%3Acontact.ID%7D%7D&idbdd=57269&abo=1

[8] <https://www.lagazettedescommunes.com/895196/loi-dalo-la-nouvelle-consigne-de-borne-alarme-elus-et-acteurs-sociaux/?abo=1>

[9] <https://www.banquedesterritoires.fr/comite-interministeriel-des-villes-elisabeth-borne-reaffirme-lobjectif-de-mixite-sociale-dans-les>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3674>

[12] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[13] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>

